



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 mars 2003
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2003

2-6 et 9 juin 2003

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation en vue d'approuver le relèvement du plafond des fonds supplémentaires destinés aux programmes multinationaux pour l'exercice biennal 2002-2003

Résumé

À sa deuxième session ordinaire de 2001, le Conseil d'administration a approuvé un montant total de 203 millions de dollars au titre des fonds supplémentaires destinés aux programmes multinationaux pour l'exercice biennal 2002-2003 (E/ICEF/2001/P/L.74). À ce jour, 190 millions de dollars ont été reçus.

Compte tenu des ressources supplémentaires escomptées en 2003 au titre des programmes multinationaux, la Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver, pour l'exercice biennal 2002-2003, une augmentation de 100 millions de dollars du plafond des ressources supplémentaires destinées aux programmes multinationaux, de façon à le faire passer de 203 à 303 millions de dollars.

* E/ICEF/2003/10.



I. Introduction

1. Les programmes multinationaux ont pour principal objet de permettre à l'UNICEF de saisir les occasions de venir en aide aux enfants qui se font jour aux niveaux régional, multinational, national, et, dans des cas exceptionnels, mondial, indépendamment des plafonds approuvés dans le cadre des recommandations concernant chaque programme considéré individuellement. Le mécanisme offre la souplesse voulue pour recevoir de nouvelles contributions d'un montant souvent élevé qui couvrent plusieurs pays et ne peuvent pas immédiatement être prises en comptes dans les limites des plafonds de financement approuvés, mais qui se justifient par le fait qu'elles permettent à l'organisation de dégager des fonds supplémentaires rapidement et de manière efficace, et de les appeler à une fin particulière.

II. Recommandations en vue de relever le plafond des ressources supplémentaires

2. À sa deuxième session ordinaire de 2001, le Conseil d'administration a approuvé un montant de 203 millions de dollars au titre des ressources supplémentaires destinées aux programmes multinationaux pour l'exercice biennal 2002-2003 (E/ICEF/2001/P/L.74). À ce jour, 190 millions de dollars ont été reçus des principaux donateurs, dont les Gouvernements britannique, japonais, néerlandais et norvégien, ainsi que de l'Agence canadienne de développement international, de l'Agence pour le développement international des États-Unis d'Amérique, des Centers for Disease Control and Prevention (États-Unis), du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, de la Fondation pour les Nations Unies et de plusieurs comités nationaux pour l'UNICEF. Les fonds reçus jusqu'à présent ont servi à concrétiser les priorités définies dans le Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, dans le cadre d'initiatives de vaccination universelle aux fins de l'éradication de la poliomyélite, des programmes élargis de vaccination (PEV) et d'autres programmes concernant le VIH/sida, l'éducation des filles, la protection des enfants et la préparation aux situations d'urgence.

3. Des contributions importantes avoisinant au total 100 millions de dollars doivent être reçues au titre des programmes multinationaux d'ici à la fin de 2003; elles serviront à financer des initiatives de vaccination universelle; 70 millions de dollars devant couvrir l'achat de vaccins antipoliomyélitiques et les dépenses de fonctionnement afférentes aux programmes d'éradication de cette maladie dans 54 pays, les quelque 30 millions restants devant être affectés aux PEV dans 13 pays.

4. Le relèvement du plafond des fonds supplémentaires pour les programmes multinationaux facilitera la réception de ces fonds.